



# COMPTE RENDU DU COMITE DIRECTEUR DU

## 25/02/2022

---

**Membres présents :** Véronique BAZIN, Frédérique ISSELIN, Emmanuel FEINTE, Jean LE MERCIER, Christophe LE SAULNIER, Michel GUILLET, Marc LE CHAT, Patrick TRIBOURDEAU, Christian SOLA, Christian KERAUTRET, Christophe MICHAUT, Jean PEYSSON, Bernard BAUDUIN, Florent MABILON, Mathieu REBILLARD

**Membres cooptés présents :**

**Membres excusés :** Eric BLANCHOT, Lionel LEGRAND, Philippe PIGEON, André LE GUEN

**Membres cooptés excusés :**

**Invité :** Christophe LAURENGE

---

- Approbation du CR de la dernière réunion du Comité Directeur
  - **CR Approuvé à l'unanimité**
- Présentation rapide des comptes définitifs 2022

Christian KERAUTRET présente les grandes masses du compte de résultat 2021 en insistant sur les produits exceptionnels liés à la crise du COVID19 :

- fonds de solidarité : 14 827 €
- subventions exceptionnelles : 5 000 €
- vente d'actifs : 19 500 €

Le compte de résultat fait apparaître un résultat net comptable de 41 515 €.

Le résultat hors exceptionnel est conforme aux années passées.

Augmentation du chiffre d'affaires et de la masse salariale qui revient au niveau de 2019.

- **Le Comité Directeur approuve les comptes, une abstention**
  
- Présentation des rapports des commissions
  - Commission BAR
  - Commission Voile Loisir
  - Commission Evènement
  - Commission Régates
  - Commission Sensation Nautique
  - Commission Formation

- Commission Handivoile
- Commission Communication
- Commission Vieux Gréement
- Commission Laouen
- Point sur les mandats au codir et au bureau
- Organisation des élections au codir pour l'AG (mode de scrutin)
  - Il a été décidé de procéder à un vote à bulletin secret. Le bulletin contiendra les noms des 12 candidats pour les 11 postes du comité directeur à pourvoir, ainsi que des cases vierges en cas de nouvelles candidatures.
  - Les adhérents devront donc rayer au moins un nom sur la liste. Un bulletin laissant apparaître plus que 11 noms non-rayés sera considéré comme nul.
- Point sur le recrutement
  - Une seule candidature reçue à ce jour. Date limite pour le dépôt des candidatures : 15 mars. Début des entretiens à partir de cette date.
- Modalités de mise à disposition d'outillage aux membres du club
  - Pour l'entretien des bateaux des adhérents uniquement
  - Durée limitée : 3 jours maximum (renouvelable)
  - Caution : Montant selon la valeur de remplacement du matériel emprunté
  - Mise à disposition à titre gratuit
  - Contact et réservation du matériel : Christophe
- Présentation des projets sportifs de William OLLIVIER et François LE GUERN
  - William OLLIVIER prépare la mini transat 2023
  - François LE GUERN prépare la Cap Martinique 2024 aux couleurs de l'association Rêves de Clown
  - N'ayant pas reçu les présentations de leur projets, nous n'avons pas pu présenter les projets dans les détails.
- Questions diverses
  - Organiserons-nous une matinée lors du TTG ?
    - si un RTQ souhaite encadrer une matinée et que des skippers préfèrent la demi-journée au rallye, on maintient la VL.
  - Le comité directeur peut-il imposer une non concurrence entre les activités voile loisir et régates ?
    - Rallye : si un RTQ souhaite encadrer une matinée et que des skippers préfèrent la demi-journée au rallye, on maintient la VL.
    - Entraînements régates : à partir de mars : entraînement le samedi après-midi après la VL.
  - Chantier Laouen
    - La réparation devrait être terminée d'ici 3 semaines
    - Demander à Delta un devis pour le remplacement des galhaubans et D1. Délais ?
    - Etudier porte dans la filière (devis Delta Voile)
  - Voile étudiante

- Sorties le jeudi soir (3 ou 4 sorties) à partir de fin mars sur Laouen et bateaux VL (comme à l'automne 2021).
- Jauge à 12 étudiants
- Début mai : une ou deux journées en semaine
- Philippe PIGEON, Christian SOLA, Jean PEYSSON, Véronique BAZIN, Yannick VASSET, Emmanuel en skippers
- Tarification : idem VL (20 € par sortie demi-journée, 30 € la journée)
- J80 : Le CDV22 dispose de deux J80 mis à disposition aux clubs du 22 pour des durées d'un an. Pour en bénéficier, il faut monter un projet jeune (moins de 25 ans).